

La Sécurité Alimentaire et l'Autonomie de Subsistance

La politique agricole comme doctrine de sécurité nationale.

La sécurité alimentaire est souvent abordée comme une question économique ou sociale. Dans une perspective de construction d'un État-Nation, elle doit être comprise comme une composante centrale de la sécurité nationale. Un peuple qui ne contrôle pas sa capacité à se nourrir dépend de décisions extérieures pour sa survie quotidienne. Cette dépendance limite l'autonomie politique réelle, même en présence d'institutions démocratiques formellement souveraines.

La sécurité alimentaire ne signifie pas l'autarcie complète. Elle désigne la capacité durable d'une société à assurer l'accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et culturellement appropriée, même en situation de crise. La définition retenue par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'alimentation et l'agriculture lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 est claire: «*La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.*» Cette définition est aujourd'hui largement admise dans les politiques publiques.

Dans un contexte québécois, la question est stratégique. Le Québec importe une part importante de ses aliments, notamment pour les fruits, les légumes hors saison et plusieurs intrants agricoles. Cette situation n'est pas exceptionnelle, mais elle devient problématique lorsque les chaînes d'approvisionnement sont fragilisées par des crises géopolitiques, énergétiques ou climatiques, ainsi que par des tensions commerciales ou politiques avec des partenaires majeurs. La pandémie de 2020 et les perturbations logistiques mondiales ont démontré que la fluidité du commerce alimentaire, y compris avec les États-Unis, ne peut être tenue pour acquise.

Une doctrine de sécurité nationale intègre donc l'agriculture comme infrastructure critique. Cela implique de considérer les terres agricoles, l'eau, les semences, la capacité de transformation et la relève agricole comme des éléments stratégiques, au même titre que l'énergie ou les télécommunications. Cette approche suppose aussi un encadrement strict de la vente et de la concentration des terres agricoles, afin d'éviter leur accaparement par des intérêts financiers déconnectés de la production alimentaire. La protection des ressources hydriques devient également centrale, puisque la pollution des eaux compromet directement la capacité agricole à long terme.

Les débats entourant l'exploitation des gaz de schiste au Québec ont illustré les risques documentés de contamination des nappes phréatiques associés à certaines pratiques, risques reconnus par plusieurs études environnementales et commissions publiques. Enfin, le contrôle des semences constitue un enjeu stratégique majeur. La concentration du marché semencier mondial, notamment autour de grandes multinationales comme Monsanto avant sa fusion avec Bayer, s'est appuyée sur des brevets et des contrats limitant le droit des agriculteurs de conserver et de réutiliser leurs semences, une pratique pourtant ancestrale, renforçant depuis les années 1990 la dépendance des producteurs envers des fournisseurs externes.

L'autonomie de subsistance repose aussi sur des choix institutionnels. Un État capable de planifier à long terme peut protéger son territoire agricole contre la spéculation, soutenir des filières locales adaptées au climat, investir dans la transformation alimentaire et **réduire la dépendance aux intrants externes** lorsque cela est possible. Ces orientations ne relèvent pas d'une idéologie partisane, mais d'une logique de continuité étatique.

Construire un État-Nation, c'est assurer la capacité de durer. La sécurité alimentaire ne promet pas l'abondance illimitée, mais elle garantit que les décisions fondamentales concernant l'alimentation collective ne soient pas prises ailleurs. En ce sens, la politique agricole devient un acte de souveraineté concrète, mesurable et indispensable.

Louis-Martin Carrière

